Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 035-213500572-20260622-2026_053-DE

MAIRIE DE LA CHAPELLE-BOUËXIC
Délibération n°2026_53
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 08 Juin 2026

L'an deux mille vingt-six le 8 Juin à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de LA CHAPELLE-BOUEXIC légalement convoqué (convocation du 2 Juin 2026) s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente, sous la présidence de Mr MORAZIN Roger, Maire.
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Etaient présents : MORAZIN Roger, RUAULT-DUBORD Marie-Claire, CHAUDAGNE Michel, LARCHER Ghislaine, SOULAINE Franck, CANEAU Evrard, TESSIER David, MAFILLE Lauriane, SALMON Patrice, NICOLON Lucie, JUPIN Mathie, CLAUSENER Sophie, FRANGEUL Marsida (arrivée à 19h26), GAILLARD Cyril, ROBIN Emeryc, CELBERT Jean-François, RICORDEL Cécile, GUEHO Fabrice.

Secrétaire de séance : SOULAINE Franck.

Absents excusés : HOUSSAIS Sylvie a donné pouvoir à Cécile RICORDEL.

OBJET : **Versement de subvention à l'Association « Les Amis de Bel Air » :**

L'association des Amis de Bel-Air a pour but de promouvoir l'animation au sein de la résidence pour personnes âgées, Bel-Air. Elle sollicite une subvention pour les résidents de l'EHPAD de Maure de Bretagne originaires de la Chapelle-Bouëxic.
Cette subvention annuelle, d'un montant de 40 euros/personne a pour but d'améliorer le quotidien des aînés à travers des animations et acquisitions de matériels adaptés.
La Commune de la Chapelle-Bouëxic est concernée pour 2 personnes qui sont résidentes de l'EHPAD.

Monsieur le Maire propose que la commune accorde la subvention de 40 euros par personne à l'association les Amis de Bel-Air pour l'année 2026.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet.
Après en avoir délibéré et procédé au vote à main-levée, les résultats ont été les suivants :

Nombre de présents : 17
Nombre de votants : 18 dont 1 pouvoir.
Pour : 18 dont 1 pouvoir
Contre : 0
Abstention : 0

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Approuve le versement d'une subvention de 80 euros (2 X 40 €) à l'association les Amis de Bel-Air pour 2026.

Fait à La Chapelle-Bouëxic,
22 Juin 2026
Le Maire,
Roger MORAZIN